NORME INTERNATIONALE ISO 3636

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Désignation des tailles de vêtements — Vêtements de dessus pour hommes et garçons

Size designation of clothes — Men's and boys' outerwear garments

Première édition — 1977-11-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977

CDU 687.11 : 572.087 : 003.62

Réf. nº : ISO 3636-1977 (F)

Descripteurs : textile, habillement, vêtement, vêtement de dessus, homme, dimension, désignation, étiquetage.

Prix basé sur 5 pages

ISO 3636-1977 (F)

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3636 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 133, *Systèmes et désignation des tailles de vêtements*, et a été soumise aux comités membres en octobre 1975.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f83c-6f33/iso-3636-1977

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Roumanie
Australie	Inde	Royaume-Uni
Brésil	Iran	Suède
Chili	Israël	Suisse
Danemark	Japon	Turquie
Espagne	Mexique	U.R.S.S.
Finlande	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
France	Pays-Bas	Yougoslavie

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne
Canada
Italie
Pologne

© Organisation internationale de normalisation, 1977 •

Imprimé en Suisse

Désignation des tailles de vêtements — Vêtements de dessus pour hommes et garçons

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977

0 INTRODUCTION

La présente Norme internationale fait partie d'une série de Normes internationales qui traitent essentiellement de la désignation des tailles de vêtements et ne concernent pas directement les systèmes de tailles en tant que tels.

Avant tout, l'objet de la présente Norme internationale et des autres Normes internationales de cette série est d'établir un système de désignation des tailles qui indique, d'une manière simple, directe et compréhensible, les mesures corporelles de l'homme ou du garçon auquel le vêtement est destiné. À condition de déterminer soigneusement la forme du corps et de l'indiquer par les mesures appropriées, ce système permettra à l'acheteur de choisir des vêtements adaptés.

Le système de désignation des tailles est basé sur des mesures du corps et non pas sur des mesures de vêtements. Le choix de ces dernières est laissé aux modélistes et aux fabricants qui s'occupent de toutes les questions relatives au style, à la coupe et aux autres éléments de la mode, et qui doivent tenir compte également des vêtements normalement portés sous le vêtement de dessus en question.

Les définitions et procédés de mesurage du corps font l'objet de l'ISO 3635, qui s'applique à toutes les catégories de vêtements.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit un système de désignation des tailles de vêtements de dessus pour hommes et garçons, y compris les tricots et les vêtements de natation, selon la classification suivante :

a) vêtements couvrant la partie supérieure ou la totalité du corps;

b) vêtements couvrant la partie inférieure seulement.

Elle s'applique aux vêtements civils et aux uniformes.[1)]

Les mesures d'identification sur lesquelles est basé le système de désignation des tailles et la manière d'indiquer la taille sur l'étiquette du vêtement y sont spécifiées.

2 RÉFÉRENCE

La présente Norme internationale doit être utilisée en liaison avec la Norme internationale suivante :

ISO 3635, *Désignation des tailles de vêtements — Définitions et procédés de mesurage du corps.*

3 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 3635 et les définitions suivantes sont applicables.

3.1 homme : Personne du sexe masculin dont la croissance est achevée.

3.2 garçon : Personne du sexe masculin dont la croissance n'est pas achevée.

1) Voir en annexe des exemples de vêtements relevant de la présente Norme internationale.

4 MESURES D'IDENTIFICATION

Les mesures d'identification doivent être les suivantes :

a) Vêtements pour hommes couvrant la partie supérieure ou la totalité du corps :

Autres que tricots	Tricots
1) Tour de poitrine	Tour de poitrine
2) Tour de ceinture	
3) Stature	

b) Vêtements pour hommes couvrant la partie inférieure du corps seulement :

Autres que slips de bain	Slips de bain
1) Tour de ceinture	Tour de ceinture
2) Tour de bassin	
3) Longueur d'entre-jambes	

c) Vêtements pour garçons couvrant la partie supérieure ou la totalité du corps :

Autres que tricots	Tricots
1) Stature	Tour de poitrine
2) Tour de bassin	
3) Tour de poitrine	

d) Vêtements pour garçons couvrant la partie inférieure du corps seulement :

Autres que slips de bain	Slips de bain
1) Stature	Tour de ceinture
2) Tour de bassin	
3) Tour de ceinture	

5 DÉSIGNATION DES TAILLES

5.1 La désignation de la taille de chaque vêtement doit se faire au moyen des mesures d'identification (voir chapitre 4), exprimées en centimètres, du corps du futur utilisateur. Chaque fois qu'il peut être employé, le pictogramme normalisé défini dans l'ISO 3635 doit être utilisé pour l'indication de la taille. S'il n'est pas possible d'utiliser le pictogramme normalisé, les valeurs numériques des mesures d'identification doivent être indiquées, accompagnées de leur dénomination telle que tour de poitrine, tour de ceinture, etc., dans l'ordre où elles sont données au chapitre 4.

NOTE — Cette clause n'exclut pas, dans certains cas exceptionnels et comme spécifié par l'organisme national de normalisation

a) une désignation de la taille faite seulement au moyen d'une ou de deux mesure(s) d'identification appropriée(s);

b) une désignation de la taille faite au moyen d'une fourchette donnant les mesures d'identification minimale et maximale, séparées par une barre ou un tiret.

5.2 Des mesures du vêtement lui-même ne doivent pas faire partie de la désignation de la taille, mais là où on le jugera utile, elles pourront être indiquées séparément (voir 6.3).

6 ÉTIQUETAGE

6.1 Mode de présentation

La désignation de la taille de chaque vêtement doit être donnée d'une façon claire et facilement lisible, sur une étiquette ou sur une fiche d'accompagnement ou sur les deux, bien en évidence. Les pictogrammes doivent être assez grands pour être immédiatement compris, avec des chiffres facilement lisibles dans tous les cas.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

6.2 Mode de fixation

L'étiquette ou la fiche d'accompagnement doit être fixée solidement au vêtement, à un endroit où son repérage et sa lecture sont faciles.

ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977

6.3 Renseignements supplémentaires

Des renseignements, venant s'ajouter à la désignation de la taille, peuvent être portés séparément sur l'étiquette ou la fiche, ou sur les deux, pourvu qu'ils ne nuisent pas à la prééminence et à la lisibilité de la désignation de la taille proprement dite. Ces renseignements supplémentaires peuvent comprendre un code chiffré, des mesures corporelles ou des mesures de vêtement considérées comme informations utiles.

6.4 Exemples d'étiquettes

Les exemples d'étiquettes donnés aux figures 1 et 2 illustrent les différentes façons d'étiqueter les vêtements relevant de la présente Norme internationale, depuis la simple indication des mesures d'identification sur le pictogramme normalisé jusqu'aux formes plus élaborées fournissant des renseignements supplémentaires tels qu'une dimension de vêtement ou un numéro de code. Si un code chiffré est ajouté à la désignation de la taille, la séparation des deux informations, telle qu'elle est illustrée, permet d'identifier le code comme faisant partie d'un système de désignation de tailles reconnu seulement par un pays ou par un groupe limité de population.

a) **Veste pour hommes**

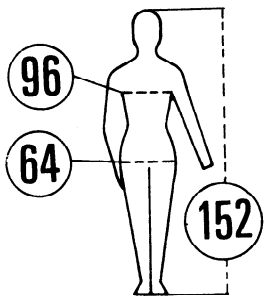

ou

TOUR DE POITRINE	96
TOUR DE CEINTURE	64
STATURE	152

b) **Pantalons pour hommes**

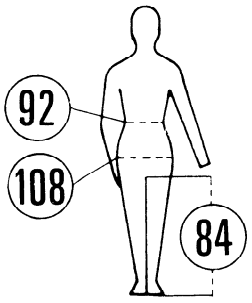

ou

TOUR DE CEINTURE	92
TOUR DE BASSIN	108
LONGUEUR D'ENTRE-JAMBES	84
TOUR DU BAS	55

1)

c) **Complet pour hommes**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977

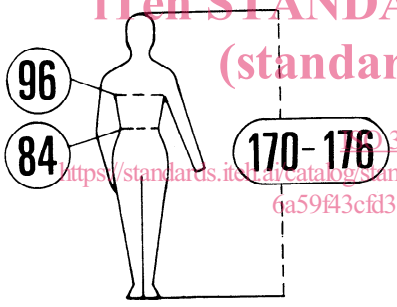

ou

TOUR DE POITRINE	96
TOUR DE CEINTURE	84
STATURE	170 – 176
LONGUEUR D'ENTRE-JAMBES	80

1)

d) **Pullover pour hommes**

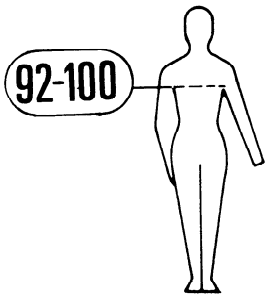

ou

TOUR DE POITRINE	92 – 100
STATURE	164 – 170

1)

e) **Cardigan pour hommes**

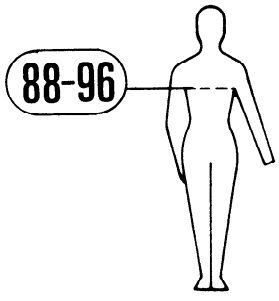

ou

TOUR DE POITRINE	88 – 96
CODE DE TAILLE	92

1)

FIGURE 1 — **Exemples d'étiquettes de vêtements de dessus pour hommes**

1) Exemples de renseignements supplémentaires d'après 6.3.

a) **Complet pour garçons**

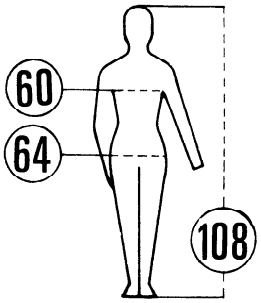

ou

STATURE	108
TOUR DE BASSIN	64
TOUR DE POITRINE	60

b) **Culottes pour garçons**

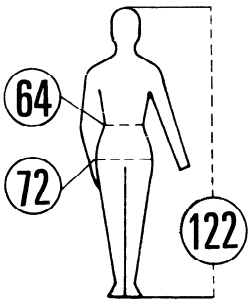

ou

STATURE	122
TOUR DE BASSIN	72
TOUR DE CEINTURE	64
LONGUEUR D'ENTRE-JAMBES	58 [1]

c) **Veste pour garçons**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977

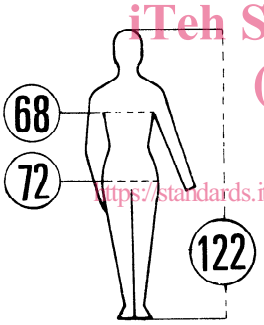

ou

STATURE	122
TOUR DE BASSIN	72
TOUR DE POITRINE	68
CODE DE TAILLE	122 [1]

d) **Slip de bain pour garçons**

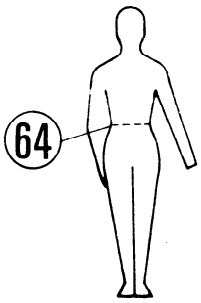

ou

CEINTURE 64

e) **Chandail pour garçons**

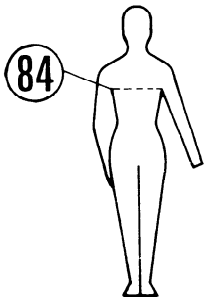

ou

POITRINE 84

FIGURE 2 — **Exemples d'étiquettes de vêtements de dessus pour garçons**

1) Exemples de renseignements supplémentaires d'après 6.3.

ANNEXE

EXEMPLES DE VÊTEMENTS DE DESSUS

A.1 VÊTEMENTS COUVRANT LA PARTIE SUPÉRIEURE OU LA TOTALITÉ DU CORPS

a) Manteaux, pardessus, imperméables.

b) Vestes (de toutes sortes, ajustées, demi-ajustées, amples; vêtements de soirée tels que smokings; tuniques, blazers; vêtements de sport de sous types tels que vestes de golf, anoraks).

c) Salopettes, bleus de chauffe, pare-poussière, bleus de mécanicien.

d) Complets (2 ou 3 pièces).

e) Robes de chambres.

f) Gilets.

g) Tricots (chandails, cardigans, pullovers).

A.2 VÊTEMENTS COUVRANT LA PARTIE INFÉRIEURE DU CORPS SEULEMENT

a) Pantalons, culottes d'équitation, fuseaux.

b) Shorts, culottes.

c) Slips de bain.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3636:1977
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9920b458-eae4-4f81-98a1-6a59f43cfd33/iso-3636-1977